

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE

Pôle bi-départemental Santé Environnement
Pôle Santé Environnement de la Gironde

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ARES

MONSIEUR LE DIRECTEUR - SUEZ EAU FRANCE

MONSIEUR LE DIRECTEUR - COBAN ATLANTIQUE

MADAME - C.T.M.R SAINT AUGUSTIN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : COBAN : ARES

Prélèvement	00261631	Commune	ARES
Unité de gestion	0010 COBAN : ARES	Prélevé le :	mardi 25 juin 2024 à 11h05
Installation	UDI 000374 ARES	par :	PRÉLEVEUR CLÉMENT ALBERT
Point de surveillance	P 0000000041 BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	OFFICE DE TOURISME - SALLE DE REUNION -		

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	Rien à signaler			
Odeur (qualitatif)	Rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	Rien à signaler			
Température de l'eau	21,7 °C		25	
Chlore libre	0,39 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,42 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES LDA33, PESSAC 3306

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00264858

Référence laboratoire : CA6/D1/04817/1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 UFC/mL			
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Coloration	<2.5 ma(Pt)/L		15	
Turbidité néphélobimétrique	<0.2 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	8.2 unité pH		de 6.5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	346 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium d'origine naturelle	0.068 mg/L		0.5	
FER ET MANGANESE				
Fer total	55 µg/L		200	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL				
Température de mesure du pH	19.3 °C			

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00261631)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Bordeaux, le 2 juillet 2024
L'ingénieur d'études sanitaires

SABINE GIRAUD